

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ
Annexe II Règlement (CE) 1907 - 2006
SOFTAN FINAL TOUCH – SOFTAN P –
SOFTAN S – SOFTAN V

Date: 01/10/14

Page: 1/7
Ind. Rev.: 1

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. Identificateur de produit : SOFTAN FINAL TOUCH – SOFTAN P – SOFTAN S – SOFTAN V
Nom de la substance : Acide tannique et polysaccharides
Numéro CE/EINECS : 215-753-2
232-519-5
Numéro d'enregistrement REACH :
Numéro CAS : 1401-55-4
9000-01-5
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes : formulation spécifique des moûts et des vins pour renforcer la structure
phénolique et aider à la clarification.
Utilisations déconseillées : Utilisation autre que pour l'œnologie.
Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
LAMOTHE-ABIET
Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS
FRANCE 33610 CANEJAN
Tel: 05.57.77.92.92 Fax: 05.56.86.40.02
contact@lamothe-abiet.com www.lamothe-abiet.com
- 1.3. Numéro d'appel d'urgence
Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80 / ORFILA 01 45 42 59 59

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Définition du produit : Extrait atomisé de bois à dissolution immédiate associé à des polysaccharides végétaux
- 2.1.1. Classification conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Le produit est classé non dangereux selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).
- 2.1.2. Classification conformément à la Directive 67/548/CEE
Le produit est classé non dangereux selon la Directive 67/548/CEE et ses amendements.
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, se reporter à la section 11.
- 2.2. Eléments d'étiquetage
Symbole(s) de danger : Aucun
Indication de danger : Aucun
Ingrédients dangereux : Aucun

Phrases de risque : Aucun
 Conseil de prudence : Aucun

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

Les risques les plus importants pour l'homme et son environnement sont les suivants :

Inhalation : La poussière inhalée a un effet astringent. Peut provoquer toux et difficulté respiratoire à des concentrations élevées
 Ingestion : Peut provoquer des désordres gastriques et intestinaux par son effet astringent.
 Contact avec la peau : Peut provoquer des irritations après contact prolongé.
 Contact avec les yeux : Peut provoquer des rougeurs et des larmoiements

Des informations toxicologiques supplémentaires sont disponibles au chapitre 11 et 12.

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.

S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin.

Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin.

En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps.

Après contact cutané

Rincer la peau contaminée à grande eau et au savon.

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Laver les chaussures avant de les remettre.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.

Vérifier si la victime porte des verres de contacts et dans ce cas, les lui enlever.

Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau.

Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En

cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons.
Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer la bouche à bouche.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, CO2, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie.
Moyens d'extinction inappropriés : Aucun en particulier

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : éviter les sources d'ignition des poussières. Eviter de respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer à la **section 8** pour les équipements de protection individuels.

Porter des gants et des vêtements de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts. Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la **section 1** pour les informations de contact en cas d'urgence.

Se référer à la **section 8** pour toute information sur les équipements de protection individuels adaptés.

Se référer à la **section 13** pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la **section 1** pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir **section 8**).

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les poussières et ne pas ingérer.

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail :

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.

Voir également la **section 8** pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. **section 10**). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Exigences concernant les locaux de stockage ou les réservoirs :

Le produit craint l'humidité. Conserver dans un endroit frais, sec et correctement aéré. Le produit doit être stocké dans ses conteneurs d'origine hermétiquement fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations :

Manipuler dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité industrielles.

Solutions spécifiques à un secteur industriel :

Non disponible

SECTION 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition (ACGIH) : aucune

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet : aucune DEL disponible.

Concentrations prédites avec effet : aucune PEC disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Stocker et manipuler le produit uniquement dans un environnement bien aéré.

Mesures d'hygiène :

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

8.2.2. Equipement de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection.

Protection de la peau autre que les mains :

Aucune précaution particulière ne doit être prise en cas d'utilisation normale.

8.2.2.3. Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire non nécessaire en cas d'utilisation normale.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Les conseils concernant la protection individuelle sont valides pour les hauts risques d'exposition. Choisir les protections individuelles adaptées aux risques de l'exposition.

SECTION 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Poudre de couleur marron clair à marron foncé

Odeur : Tanin de bois

pH : 3-4

Point d'ébullition : 199,85 °C

Point d'éclair : 197,85°C

Inflammabilité : >520°C

Solubilité : soluble dans l'eau froide

Se référer à la Fiche Technique (FT) du produit.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Humidité, manque d'aération du local

10.5. Matières incompatibles

Fer, sels de métaux lourds, alcaloïdes, gélatines, albumine, amidon, matières oxydantes, eaux de chaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion entraîne l'émission de fumée âcre et irritante et de gaz tel que oxydes de carbone et d'azote.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<i>Nom du produit / Composant</i>	<i>Résultats</i>	<i>Espèce</i>	<i>Dosage</i>	<i>Exposition</i>
SOFTAN FINAL TOUCH – SOFTAN P – SOFTAN S – SOFTAN V	DL50 Orale	Rat	2g/kg	/

Toxicité aiguë : Conclusion / Résumé :	Non disponible
Corrosion/irritation de la peau : Conclusion / Résumé :	Non disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Conclusion / Résumé :	Non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Conclusion / Résumé :	Non disponible
Mutagenicité sur les cellules germinales : Conclusion / Résumé :	Non disponible
Cancérogénicité : Conclusion / Résumé :	Non disponible
Toxicité pour la reproduction : Conclusion / Résumé :	Non disponible
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR : Conclusion / Résumé :	Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Conclusion / Résumé :	Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Conclusion / Résumé :	Non disponible
Danger par aspiration : Conclusion / Résumé :	Non disponible
Tératogénicité : Conclusion / Résumé :	Non disponible

SECTION 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Pas de toxicité pour le milieu aquatique jusqu'à une concentration de 2%.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotiques : Non disponible
 Elimination physique et photochimique : Non disponible
 Biodégradation : Biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : Non disponible
 Facteur de bioconcentration (FBC) : Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Ne s'accumule pas dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable
 vPvB : Non applicable

12.6. Autres effets néfastes :

Aucun effet important ou danger critique connu.

12.7. Informations supplémentaires

Sous sa forme commerciale, le produit est un extrait végétal naturel composé principalement de tanins hydrolysables ou condensés. Les additifs non végétaux sont présents à une concentration de 0,5% chacun.

SECTION 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la **section 1** pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Aucune méthode spéciale d'élimination nécessaire. Respecter toutes les lois locales en vigueur pour le recyclage, l'ensachage et l'élimination des déchets.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Elimination du produit

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

13.1.2. Elimination des emballages

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

13.1.3. Autres recommandations d'élimination :

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non concerné par les réglementations du transport des matières dangereuses (ADR/RID, ADN/ADNR, IMDG, IATA).

- | | |
|---|-----------------|
| 14.1. Numéro ONU : | Non réglementé. |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies : | / |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : | / |
| 14.4. Groupe d'emballage : | / |
| 14.5. Dangers pour l'environnement : | Non |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : | Non disponible. |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC» : | Non disponible. |

SECTION 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE : Règlement UE (CE) n°1907/2006 (REACH)

Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation – Substances extrêmement préoccupantes.

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII : Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et certains articles dangereux.

Non applicable

Autres réglementations de l'UE :

Informations conformément à directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (lignes directrices sur les COV) : teneur en COV = **exonéré**.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : **Non applicable**.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

16.1. Indication des modifications :

Création du document.

16.2. Abréviations et acronymes :

Texte intégral des mentions H résumées

Non applicable

Texte intégral des classifications [CLP/GHS]

Non applicable

Texte intégral des phrases R résumées

Non applicable

Texte intégral des classifications [DSD/DPD]

Non applicable

16.3. Principales références bibliographiques et sources de données : Données bibliographiques et de recherches.

16.4. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] : Classification de chaque substance et méthode de calcul.

Avis au lecteur :

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »